

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le lundi 15 novembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 9 novembre 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 27

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Didier KHOURY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Marilyne LANTRAIN, Monsieur Pascal MAINGE, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Anne-Sophie DUGUAY à M. Rodolphe CAMBRESY.
M. Serge GODARD à M. Robin ONGHENA.
M. Vincent PINEL à Mme Sandrine LALANNE.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, Mme MARCOCCIA-WARIN Laure.

Secrétaire de séance : Jean Antoine Gallego

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-1 et R.2121-2 lesquels prévoient, qu'après le Maire prennent rang dans l'ordre du tableau les adjoints puis les conseillers municipaux,

Vu le Code électoral et notamment son article L 270,

Vu la délibération n°2020DELIB0059 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 fixant l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

Considérant que, concernant les adjoints, l'ordre du tableau est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L.2122-10, par l'ordre de nomination et entre adjoints élus sur la même liste, par l'ordre de présentation sur la liste,

Considérant qu'en ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé :

- par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du Conseil,

- Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages, à égalité de voix, par la priorité de l'âge.

Considérant la démission de Madame Isabelle DUJARDIN de ses fonctions de Conseillère Municipale reçue le 2 octobre 2021,

Considérant que Monsieur Pascal MAINGE est le suivant sur la liste « Vivons Bry»,

Considérant la démission de Madame Sandrine VILLEMEN de ses fonctions de Conseillère Municipale reçue le 19 octobre 2021,

Considérant que Monsieur Augustin KUNGA est le suivant sur la liste « Ensemble pour Bry»,

Considérant qu'il y a lieu de procéder en conséquence à la modification de l'ordre du tableau,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

ARTICLE 1 : PREND ACTE de l'installation de messieurs Pascal MAINGE et Augustin KUNGA dans les fonctions de conseiller municipal.

ARTICLE 2 : ARRÊTE l'ordre du tableau comme suit,

1	ASLANGUL CHARLES	18	DERAY CHRYSTEL
2	CAMBRESY RODOLPHE	19	CARVALHO SANDRA
3	CHEVILLARD VERONIQUE	20	DUGUAY ANNE-SOPHIE
4	POIGNANT BRUNO	21	KHOURY DIDIER
5	ROBY SYLVIE	22	SAADI ROSA
6	ARZANO CHRISTOPHE	23	PARFOND JULIEN
7	MAZZOCCHI BEATRICE	24	TEILLET STEFANO
8	ZANINETTI OLIVIER	25	GODARD SERGE
9	PRADAL VIRGINIE	26	BRAYARD THIERRY
10	LECLERC PIERRE	27	MARCOCCIA-WARIN LAURE
11	RENAULT ETIENNE	28	LALANNE SANDRINE
12	GALLEGO JEAN-ANTOINE	29	ONGHENA ROBIN
13	BROCARD NICOLE	30	PINEL VINCENT
14	CASSE ARMELLE	31	LANTRAIN MARILYNE
15	SALAÜN DIDIER	32	MAINGE PASCAL

16	RODD VALERIE	33	KUNGA AUGUSTIN
17	TUIL LAURENT		

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 19 novembre 2021

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

